



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

PROCES VERBAL N° 05

Réunions restreintes des responsables de catégories

Du 17 novembre 2021

Lieux : Yvetot

Présidence : M. Raphael GRIEU

Sont présents : MM Vincent ALVAREZ, Michel MONNIER, Jacques CHANCEREL, Jean-Pierre VILPOIX, Damien CROCHEMORE, Pierre COLLETTE,

Contrôle des feuilles plateaux U7/U9 :

Lors des contrôles de feuilles de plateaux des catégories U7 et U9 des journées du : **02 octobre 2021, 09 octobre 2021, et 16 octobre 2021**, il a été constaté de nombreux manquements au règlement dans la rédaction des feuilles de plateaux et le suivi de ces derniers.

La commission des jeunes et techniques du DFSM a donc pris la décision de ne mettre aucune amende concernant les journées précitées.

En revanche, lors du futur contrôle de feuilles de la semaine 49, des amendes seront mises s'il y a non-respect du règlement.

Rappel aux clubs :

- Les feuilles de plateaux à utiliser sont téléchargeables sur le site du DFSM.
- Les feuilles de plateaux doivent être envoyées au district par la boîte mail du club au plus tard 48h00 après les plateaux. Toutes les feuilles arrivant par une boîte autre que celle du club ne seront pas contrôlées.
- Les feuilles originales doivent être scannées (toutes sur le même fichier), et non prises en photo pour envoi au district.
- Il doit y avoir uniquement qu'un envoi par plateau.
- Les noms de clubs doivent être renseignés sur les feuilles de plateaux et non les abréviations des clubs.
- Nous constatons un manque de rigueur de la part beaucoup de clubs, voici quelques exemples :
 - Manque licences joueurs
 - Manque licences et signatures des éducateurs
 - Des feuilles de plateaux envoyées incomplètes
 - Absence du nom des clubs sur les feuilles de licence
 - Envoi multiple pour un même plateau
 - Absence d'envoi de feuille de plateau au district

Nous comptons sur votre collaboration afin d'éviter, d'avoir recours au système d'amende, qui pénalise les clubs.



HOMOLOGATION DU 1^{er} TOUR DU FESTIVAL U13 PITCH

Centre de S SOTTEVILLE CC

Absence constatée sur le terrain de ASPTT DE ROUEN (1).

La commission jugeant en 1^{er} ressort :

- Donne match perdu par forfait (zéro point) à ASPTT DE ROUEN (1) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier S SOTTEVILLE LES ROUEN (1), GRAND QUEVILLY FC (3) et US GRAMMONT (2) sur le score de 3 buts à 0 (article 5 des règlements Généraux du DFSM).
- Inflige une amende de 99 € à ASPTT DE ROUEN en applications des droits de pénalités du DFSM.

Centre de GODERVILLE.

La commission inflige une amende de 10 € au RC HAVRAIS (1) pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

Centre de CAUCRIAUVILLE.

Absence constatée sur le terrain de FC LOUVETOT (1).

La commission jugeant en 1^{er} ressort :

- Donne match perdu par forfait (zéro point) au FC LOUVETOT (1) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier AS SAINT ADRESSE (2) et H CAUCRIAUVILLE (3) sur le score de 3 buts à 0 (article 5 des règlements Généraux du DFSM).
- Inflige une amende de 99 € au FC LOUVETOT en applications des droits de pénalités du DFSM.

Centre de OFFRANVILLE.

La commission inflige une amende de 90 € au FC TOTES (1) pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur et 8 joueurs).

Centre des TREFELERIES.

La commission inflige une amende de 10 € à ES MONT GAILLARD (2) pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

Tous les autres matches sont homologués

La commission procède au tirage du 2^{ème} tour qui se déroulera le **4 décembre 2021**

**Le président
GRIEU Raphael**

**le secrétaire
MONNIER Michel**